

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Mai 2019**

**OBJET : Soutien financier à la Gendarmerie nationale pour des acquisitions (véhicules et chevaux) permettant l'implantation définitive d'une unité de la Garde républicaine à cheval dans les Bouches-du-Rhône.**

**- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances, notamment l'article 17,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1111-10 IV et L.3232-5,

Vu la demande de la Gendarmerie nationale,

Considérant l'expérimentation menée en 2018 avec la Gendarmerie nationale,

Considérant que le Département est compétent pour financer ou mettre en œuvre des actions d'aménagement d'équipement et de surveillance des forêts pour prévenir les incendies et faciliter les opérations de lutte,

Considérant le rôle majeur du Département dans la préservation des massifs forestiers par ses actions préventives (débroussaillage des pistes Défense de la Forêt Contre les Incendies – DFCI) et actives en période estivale (armements de vigies et patrouilles de surveillance pour l'extinction des feux naissants),

Considérant la nécessité de pouvoir compléter le dispositif d'intervention et de surveillance des massifs forestiers, par des moyens supplémentaires permettant notamment une mobilisation exceptionnelle en période estivale,

A décidé :

- d'approuver le rapport ;
- d'approuver les termes de la convention de fonds de concours pour le financement de deux véhicules spécifiques (vans destinés au transport de chevaux) et de huit chevaux qui permettront d'asseoir l'implantation définitive d'une escouade de la garde républicaine (Gendarmerie nationale) dans le département des Bouches-du-Rhône afin d'assurer des missions de sécurité notamment dans le cadre de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) et de la surveillance des massifs forestiers ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention ainsi que tout acte et documents afférents.

La dépense correspondante de 220 000 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**